



METPARK

Place à la mobilité



**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de METPARK - Séance du 17 mai 2023 (convocation du 04 mai 2023)**

Aujourd'hui dix-sept mai deux mille vingt trois à 16 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Olivier ESCOTS, M. Stéphane MARI, Mme Isabelle RAMI, M. Emmanuel SALLABERRY

EXCUSE AYANT DONNE PROCURATION : M. Patrick PAPADATO à M. Olivier ESCOTS

La séance est ouverte

AFFAIRE 2023/03/13

REMBOURSEMENT DE DEPENSES PAR LA REGIE D'AVANCE

L'arrêté n° AC-2022-002 constitutif de la régie d'avances du 5 septembre 2022 autorise METPARK sationnement à payer les dépenses mentionnées dans l'acte.

En 2022 et 2023, des dépenses non précisées dans l'arrêté ont été engagées par la Régie.

Afin que les mandats puissent être pris en charge et dans l'attente de la prise d'un arrêté modificatif, il est nécessaire d'autoriser la régie d'avance à rembourser les dépenses engagées ci-dessous.

Exercices	Fournisseurs	Imputation comptable	Désignations	Montants
2022	MUSEE D'AQUITAINE	623 - Publicité	Pass musée jeu concours	25,00
	TBM	6251 - Voyages et déplacements	Achat de 10 voyages tram	41,10
2023	AUCHAN	6257 - Réceptions	Alimentaire pour la galette des rois	211,88
	PAUL	6257 - Réceptions	Viennoiseries	258,30
	PAUL	6257 - Réceptions	Viennoiseries	48,70
	PAUL	6257 - Réceptions	Viennoiseries	37,15
	EVALANDGO Software	623 - Publicité	Création d'un questionnaire client en ligne	34,80
TOTAL				656,93

Il est précisé que le paiement de la facture EVALANDGO Software a été réalisé par un salarié de METPARK (paiement en ligne par carte bleue) et que la régie d'avance émettra un chèque pour rembourser le salarié et non le fournisseur.

Aussi, vous est-il demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser la régie d'avances de METPARK à rembourser ces dépenses.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 17 mai 2023

Pour expédition conforme

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CD', written over a horizontal line.

Christophe DUPRAT